



MAIRIE DE LIMANS

Place de la Tour de Guet

04300 Limans

☎ 04.92.73.01.69

✉ mairie.limans@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

mar-mer-ven | 8:30-12:30

jeu | 13:30-16:45

Limans, le 26 juin 2019.

Conseil municipal du 26 juin 2019

Rapport

Présents ou représentés : Arnaud BOUTET, Gérard CHAUPIN, Eric CODEMO, François ISSEREL-SAVARY, Caroline ROUX, Nathalie SOUCHARD.

Excusés : Jean-Pierre BERGER, Julie BIGOT, Laurent GAUBERT.

A l'ordre du jour :

Demande intégration de la commune au sein du schéma IRVE (information)

- La demande que nous avons effectuée pour intégrer Limans au sein du schéma IRVE (bornes véhicules électriques) a été refusée. Le SDE04 estime que le maillage actuel est suffisant et ne nécessite pas d'implantations supplémentaires.

Transfert de la compétence eau/assainissement

- Rappel : la loi prévoit un transfert en 2020 si les délibérations sur le sujet des communes de notre Communauté de communes étaient concordantes avec celle de la Communauté. Notre ComCom, qui a mis le sujet au vote, a d'ores et déjà exprimé une minorité de blocage contre le transfert de cette compétence : il n'aura donc pas lieu.
- Le conseil municipal confirme donc sa position d'il y a dix-huit mois environ, à savoir qu'elle ne souhaite pas transférer la compétence Eau, mais qu'elle est prête à transférer la compétence Assainissement.
- La délibération cadre proposée par la ComCom sera donc réécrite pour correspondre à la décision du conseil, avant d'être soumise à la ComCom.
- **Adopté.**

Répartition des sièges au sein de la ComCom (information)

- En vue des municipales 2020, le conseil communautaire devra se prononcer sur la répartition des sièges de la prochaine gouvernance.
- Cadre actuel (droit commun) : répartition des 27 sièges (13 Forcalquier, 3 Saint-Etienne-les-Orgues, 1 pour chacune des 11 autres communes). Le taquet maximum pour notre ComCom serait de 33 sièges.
- Des simulations ont été faites par la Préfecture sur différents scénarios, l'enjeu étant que les communes choisissent un système de gouvernance basé sur un accord

unanime. Le tour de table est plutôt favorable au droit commun, en particulier Forcalquier. Une réunion des maires a lieu le 8 juillet pour tenter de trouver un accord local pour sortir du droit commun, ce que Forcalquier, a priori, refuserait. Nous avons jusqu'au 31 août pour trouver un accord local, sans lequel le droit commun s'applique et le système reste en l'état.

Location atelier relais local de droite

- Karim Benghine, notre boulanger, souhaite occuper les deux locaux pour développer son activité. Nous avons deux loyers sur les locaux distincts (228€ et 248€ plus cautions) que nous réunissons en un seul, arrondi à 450€/mois et une caution supplémentaire à celle qu'il a déjà versée de 500€. La commune consentirait ainsi une petite ristourne sur le loyer.
- *Le conseil autorise à l'unanimité le maire à proposer ces conditions à Karim Benghine.*

Reversement participation Bistrot de Limans « communication et animation »

- La commune a soutenu financièrement, sous forme d'avance, les efforts de communication du Bistrot (2600€) ainsi que la prise en charge d'une partie de la rémunération d'Eurielle, la serveuse, à hauteur de 1300€, pour le tout début de l'activité.
- La demande de remboursement de ces avances n'a d'autre but que de remettre les choses au clair, maintenant que l'affaire est installée.
- *Adopté.*

Occupation du domaine public par le Bistrot de Limans

- Le bistrot occupe, par la terrasse et la pergola, une partie du domaine public pour son activité lucrative. A ce titre, il devrait verser à la commune une indemnité d'occupation, que nous n'avons pas mis en place et qui n'avait jamais été rétroquée jusqu'à présent.
- Puisque nous n'avons pas le droit de le faire à l'euro symbolique, et qu'aucun barème ne fixe de cadre pour cette indemnité, la proposition est à 5€/mois, soit 60€/an.
- *Adopté.*

Evolution du poste d'agent technique

- Durée actuelle du poste : 27,50 heures semaine.

- Avis favorable du comité technique paritaire réuni fin mai pour augmenter le poste à 30 heures semaine.
- Passage au 1^{er} septembre sur ce nouveau poste, qui implique un changement de régime (passage du régime général pour la prise en charge de sa sécurité sociale au régime spécifique des agents de la fonction publique).
- *Adopté, moins une abstention.*

Compte financier budgets communaux

- L'actuelle comptabilité exige un compte administratif (fait par nous) et un compte de gestion (fait par la Trésorerie).
- Afin de simplifier le système, l'administration envisage un compte unique, partagé, ce qui suppose de passer de l'actuelle comptabilité (dite M14) en comptabilité dite M57. Proposition sur la base du volontariat avec période d'expérimentation en 2020-2022.
- Limans souhaite faire partie de l'expérience : la comptabilité sera ainsi synchronisée en temps réel et dématérialisée.
- *Le conseil autorise le maire à présenter la candidature de la commune pour l'expérimentation.*

Inscriptions ou virement de crédits au budget général

- Inscription des redevances demandées au bistrot (occupation du domaine public) et du remboursement des avances au bistrot.

Questions diverses.

- **Ecole.** Notre école et celle d'Ongles sont en perte de vitesse. Le projet de RPI proposé par l'Académie (2 classes de grands à Ongles et 1 classe de petits à Limans) est bien peu vendable et Arnaud et Maryse souhaitent réfléchir autrement (l'académie devrait suivre nos recommandations). Perspectives pour la rentrée 2020 en baisse.
- **Ecole toujours.** Les températures dans la cour de l'école, déjà chaudes, reposent la question de son ombrage. Des projets de préau sont à l'étude mais rencontrent des problèmes de délai. Les salles restent malgré tout agréables en journée.
- **Ecole encore.** Krystelle souhaite effectuer davantage d'heures, mais sur le travail avec les enfants, pas sur les tâches cantinières ou ménagères. Ne pouvant donner plus d'heures sans rogner celles de Céline, cela impliquerait de réorganiser les deux demi-postes.